

Département de l'Isère
Commune de CHÂTENAY



Tél. : 04.74.20.09.82
E-mail : mairie-chatenay@wanadoo.fr

Châtenay, le 23/11/2015

A M. le président de l'intercommunalité de Bièvre Isère

Copies à : M. le président du département de l'Isère, député.

Monsieur le président,

Nous venons d'adresser un projet à monsieur le président du département de l'Isère, faisant suite à la conférence territoriale du 9 octobre à St Etienne de St Geoirs, au cours de laquelle une sollicitation des élus a été formulée afin de déposer des demandes de projets structurants.

La commune de Châtenay a répondu favorablement en émettant une proposition dont vous êtes par ailleurs destinataire.

Pour ce qui concerne strictement notre intercommunalité de Bièvre-Isère, avant son élargissement très proche sur le calendrier, nous voulons attirer votre attention au sujet du passage de la redevance à la taxe, au sujet des ordures ménagères.

Dans notre commune, une levée de boucliers s'est produite pour dénoncer les iniquités générées par cette nouvelle disposition. Des ménages se retrouvent ainsi lourdement pénalisés au prétexte qu'ils ne vivent que peu nombreux dans une grande demeure, syndrome de l'île de Ré, alors que d'autres sont « favorisés » parce qu'ils sont nombreux dans une petite habitation. De la même manière, les entreprises ne produisant pas de déchets ménagers et ne déposant donc pas de bacs à ordures, se voient elles aussi assujetties alors qu'elles paient déjà pour l'enlèvement de leurs déchets industriels...

Cette situation n'encouragera pas la vertu de ceux qui se battent pour moins produire de déchets et pour la valorisation de ceux ultimes. Vous conviendrez que le nombre d'habitants par foyer influe directement sur la production des dits déchets. Il existe d'autres solutions et on se demande s'il ne serait pas utile de changer la loi pour faire passer cette taxe en impôts locaux qui sont plus proches de la réalité des ménages ? En d'autres lieux, la tarification incitative a donné des résultats encourageants. A rediscuter. Il semble aussi que des disparités énormes sont engendrées par la taxe puisque communes ou intercommunalités, fixent les taux et que d'un département à l'autre et pour des prestations identiques, les tarifs peuvent évoluer de 20 à 120%. Ce qui tend à prouver que l'on ne paie plus une prestation de service mais bien un impôt supplémentaire qui dépasse alors largement le cadre des simples ordures ménagères...

A l'heure où nous fusionnons avec le Pays St Jeannais, et qui sait, bientôt d'autres, nous souhaiterions qu'à cette occasion, la question soit remise sur le devant de la scène, d'autant que nos futurs partenaires sont « encore » à la redevance.

Enfin, à ce sujet, comme la tendance actuelle le veut, nous consolidons et agrandissons les communautés de communes dans le but de devenir des agglomérations, concurrentielles sur le marché régional et pourquoi pas

européen. Bien. On peut adhérer ou pas à cet espoir mais il est en revanche évident que plus les êtres humains s'agglutinent, plus ils s'éloignent des lieux de production et plus leurs difficultés sont grandes à se pourvoir en biens de consommation de première nécessité directement à la source. Dans le même temps, les conditions de travail ayant fortement évolué, ils fréquentent plutôt les supermarchés, principaux pourvoyeurs de produits hyper emballés ! Et ce ne sont pas les politiques de PLU et de leurs « centres bourgs » qui contrediront cet aspect du regroupement des populations et de leur corolaire pollueur. Pas de comparaisons malheureuses mais à titre d'exemple, on a vu ce que donnaient les élevages intensifs.... et nos petites mégaloilles françaises le prouvent elles aussi.

Nous sommes dans une société française dont nous chantons, à juste titre, les louanges, en particulier en matière de démocratie et de solidarité. Mais sur ce thème spécifique des ordures ménagères, il nous semble choquant que les particuliers ne soient pas traités équitablement en fonction de la pollution qu'ils engendrent. La situation sociale des individus ayant même tendance, plus elle s'élève, à mieux leur permettre de comprendre les besoins de protection de la nature en pouvant y contribuer financièrement, là où pour d'autres la situation économique en berne, place les priorités sur d'autres fronts. On aurait donc tendance à décourager les plus respectueux alors que pour ce qui concerne les entreprises, on fait payer ces dernières au prorata de leurs pollutions par une participation à l'éco taxe.

Vous remerciant de l'intérêt que vous prendrez à ce courrier et à celui du projet structurant transmis à M. le président du département et nous tenant à votre disposition.

